

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **AIDE AU DEVELOPPEMENT GEMBOUX**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Passage des Déportés

N°: 2

Boîte:

Code postal: 5030

Commune: Gembloux

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Namur

Adresse Internet: <http://www.ong-adg.be/>

Numéro d'entreprise

BE 0432.503.697

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-12-2004

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\* du

20-06-2014

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2013

au

31-12-2013

Exercice précédent du

01-01-2012

au

31-12-2012

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 1.2, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.4

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**MERGEAI GUY**

ALLEE DES MARRONNIERS 7/1  
5030 Gembloux  
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

**ROGER CHRISTIAN**

CHAUSSEE DE TIRLEMONT 53  
5030 Gembloux  
BELGIQUE

Administrateur

**VANESSE ANNE**

RUE DE PETIT LEEZ 189

5031 Grand-Leez  
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

**TOTTE ANNE**

CHEMIN DE LA GIVRONDE 28  
5030 Gembloux  
BELGIQUE

Administrateur

**DEHAYE FREDERIQUE**

Rue du Bon-Dieu-Cauwère 13  
5032 BOSSIERE  
BELGIQUE

Administrateur

**HOYOS MICHEL**

CHAUSSÉE ROMAINE 151  
5030 GEMBOUX  
BELGIQUE

Administrateur

**LAMBERT XAVIER**

RUE DU VILLAGE 50  
5030 SAUVENIERE  
BELGIQUE

Administrateur

**LAMBERT PAUL**

AVENUE DES COMBATTANTS 79  
5030 GEMBOUX  
BELGIQUE

Administrateur

**PACINI FREDERIC**

AVENUE DES COMBATTANTS 61/101  
1340 OTTIGNIES  
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

**BURNY PHILIPPE**

Rue du Moulin 11  
5030 Gembloux  
BELGIQUE

Administrateur

**MAZOYER MARCEL**

VILLA D'AMONT 14  
94800 VILLEJUIF  
FRANCE

Administrateur

**OZER PIERRE**

RUE HULLOS 32  
4000 LIEGE  
BELGIQUE

Administrateur

**SCPRL DGST & PARTNERS REVISEURS D'ENTREPRISES/ BEDRIJSREVISOREN - REPRÉSENTÉ PAR MARC GILSON (B00288)**

BE 0458.736.952  
AVENUE E. VAN BECELAERE 27A  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

Commissaire

---

\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b>44.451</b>	<b>31.926</b>
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.1.1	21	<b>4.874</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.1.2	22/27	<b>37.470</b>	<b>29.606</b>
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	37.470	29.606
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	1.690	3.290
Autres		242	35.780	26.316
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.1.3/5.2.1	28	<b>2.107</b>	<b>2.320</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>1.774.928</b>	<b>2.588.620</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>80.054</b>	<b>156.694</b>
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	80.054	156.694
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915	80.054	156.694
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>1.231.580</b>	<b>1.792.316</b>
Créances commerciales		40	73.778	4.914
Autres créances		41	1.157.802	1.787.402
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
<b>Placements de trésorerie</b>	5.2.1	50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>454.824</b>	<b>628.982</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>8.470</b>	<b>10.628</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.819.379</b>	<b>2.620.546</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>251.638</u></b>	<b><u>238.686</u></b>
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>		10	<b>33.164</b>	<b>33.164</b>
Patrimoine de départ		100	22.009	22.009
Moyens permanents		101	11.155	11.155
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés</b>	5.3	13	<b>53.066</b>	<b>53.066</b>
<b>Résultat positif (néгатif) reporté</b>		14	<b>130.410</b>	<b>130.185</b>
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>34.998</b>	<b>22.271</b>
<b>PROVISIONS</b>	5.3	16	<b><u>6.051</u></b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>6.051</b>	
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>1.561.690</u></b>	<b><u>2.381.860</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
<b>Dettes à un an au plus</b>	5.4	42/48	<b>371.141</b>	<b>366.351</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	200.000	200.000
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	200.000	200.000
Dettes commerciales		44	64.626	35.420
Fournisseurs		440/4	64.626	35.420
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	79.267	80.329
Impôts		450/3	18.691	17.807
Rémunérations et charges sociales		454/9	60.576	62.522
Dettes diverses		48	27.248	50.602
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	27.248	50.602
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>1.190.549</b>	<b>2.015.509</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1.819.379</b>	<b>2.620.546</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	1.785.583	1.295.672
Ventes et prestations		70/74	2.876.002	2.603.699
Chiffre d'affaires		70	128.710	135.604
Cotisations, dons, legs et subsides		73	2.741.855	2.468.095
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	1.090.419	1.308.025
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	1.170.482	1.249.274
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	28.807	24.691
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	1.358	-1.992
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	6.051	
Autres charges d'exploitation		640/8	572.217	373
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>6.668</b>	<b>23.326</b>
<b>Produits financiers</b>	5.5	75	<b>8.133</b>	<b>4.696</b>
<b>Charges financières</b>	5.5	65	<b>14.103</b>	<b>14.956</b>
<b>Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)</b>		9902	<b>698</b>	<b>13.066</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76		
<b>Charges exceptionnelles</b>		66	<b>473</b>	
<b>Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>225</b>	<b>13.066</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat positif (néгатif) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>130.410</b>	<b>143.251</b>
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	225	13.066
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	130.185	130.185
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
<b>Affectations aux fonds affectés</b>		692		
<b>Résultat positif (néгатif) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>130.410</b>	<b>130.185</b>

**ANNEXE  
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8059P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	4.978	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8059	<b>4.978</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8129P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8079	104	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8129	<b>104</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	21	<b><u>4.874</u></b>	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>106.434</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	37.041	
Cessions et désaffectations	8179	9.800	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>133.675</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>76.828</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	29.177	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319	-9.800	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>96.205</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b><u>37.470</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b>	8349	<b>1.690</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	<b>2.320</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375	213	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8385		
Autres mutations	(+)(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	<b>2.107</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	<b>2.107</b>	

**ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

**ETAT DES FONDS AFFECTÉS**

**Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés**

Le conseil d'administration peut proposer à l'Assemblée générale une réserve pour passif social avec comme maximum le coût théorique des indemnités compensatoires de préavis si le personnel siège et expatrié devait être licencié.

**PROVISIONS**

**Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important**

Provision pour couvrir les indemnités de licenciement du personnel au Sénégal quand il arrivera en fin de contrat, sur base des indemnités proméritées fin 2013.

**Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important**

Exercice
6.051

**RÉSULTATS****PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	13	14
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	12,7	13,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	22.345	24.662

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	477.300	496.136
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	70.289	78.362
Primes patronales pour assurances extralégales	622	10.292	8.074
Autres frais de personnel	623	612.601	666.702
Pensions de retraite et de survie	624		

**RÉSULTATS FINANCIERS****Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

**Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances**

653

**Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)**

656

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

**GARANTIES RÉELLES****Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

**LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS****NATURE ET OBJECTIF DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation**

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

ADG dispose d'un droit de récupération des fonds versés à certains partenaires au titre de fonds rotatifs (comptabilisés en 643100) s'ils ne respectent pas leurs engagements, et ce durant les 6 années qui suivent la fin du contrat de subvention ; montants qui seront dans ce cas remboursés au bailleur.

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

**ENTITÉS LIÉES**

**Créances sur les entités liées**

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Taux et durée des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Emoluments du Commissaire : 4.840,00 EUR TVAC

Autres missions d'attestation du Commissaire : 5.675 EUR TVAC

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

**Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration**

Exercice

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 32902

**Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	10,2	3,3	12,7 ETP	13,3 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	16.781	5.564	22.345 T	24.662 T
Frais de personnel	102	441.721	168.161	609.882 T	638.178 T

**A la date de clôture de l'exercice**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	10	3	12,3
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	9	2	10,4
Contrat à durée déterminée	111	1	1	1,9
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	8		8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	2		2
de niveau universitaire	1203	6		6
Femmes	121	2	3	4,3
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	0,8
de niveau universitaire	1213	1	2	2,5
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	10	3	12,3
Ouvriers	132			
Autres	133			

**Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice**

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Entrées</b>			
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice			
205	2	1	2,9
<b>Sorties</b>			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice			
305	4	0	4

**Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801	4	5811	7
Nombre d'heures de formation suivies	5802	183	5812	297
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	6.411	5813	7.988
dont coût brut directement lié aux formations	58031	6.942	58131	11.976
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	156	58132	227
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	687	58133	4.215
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821	3	5831	3
Nombre d'heures de formation suivies	5822	23	5832	11
Coût net pour l'association ou la fondation	5823	589	5833	354
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841	0	5851	0
Nombre d'heures de formation suivies	5842	0	5852	0
Coût net pour l'association ou la fondation	5843	0	5853	0



# RÈGLES D'ÉVALUATION

## REGLES D'EVALUATION ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 1° INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Annexe 4.5 : Dans les comptes 623, pour un total de 560.599 EUR, on retrouve principalement les coûts salariaux des partenaires (215.273 EUR) ainsi que le coût du personnel local ADG au Sénégal (276.320 EUR), au Pérou (57.896 EUR) et au Cambodge (11.110 EUR).

- Bilan social : Le personnel pris en compte dans le bilan social ne comprend que le personnel belge (siège et expatrié).

### 2° REGLES D'EVALUATION

CLASSE 1 : Fonds social, provisions pour risques et charges et dettes à plus d'un an

#### 10 Fonds associatifs

##### 100 Patrimoine de départ

##### 101 Moyens permanents (dons, legs ...)

##### 1011 Moyens permanents reçus en espèces

##### 1012 Moyens permanents reçus en nature

Définition : somme du patrimoine de départ tel qu'il existe au premier jour du premier exercice de l'association et des moyens permanents destinés à soutenir durablement l'activité de l'association.

Evaluation : Les moyens permanents reçus en espèces sont évalués à leur valeur nominale. En ce qui concerne les moyens permanents reçus en nature, ceux-ci sont évalués à leur valeur d'acquisition avec déduction des amortissements. (Voir règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles)

#### 13 Fonds affectés

Définition : ils sont constitués du résultat positif que l'association réalise et auquel elle souhaite donner une affectation très spécifique. Il s'agit en fait d'une réserve.

131 : Fonds affectés pour passif social : le conseil d'administration peut décider d'affecter ou non une réserve pour passif social avec comme maximum le coût théorique des indemnités compensatoires de préavis si le personnel siège et expatrié devait être licencié.

132 : Fonds affecté pour la part propre de projets futurs : le conseil d'administration peut décider d'affecter une réserve pour couvrir une partie des fonds propres nécessaires aux projets futurs qui ont été introduits pour financement.

#### 14 Bénéfice reporté - Perte reportée

Définition : Le bénéfice reporté est la partie du bénéfice qui n'a pas été distribué et qui n'a reçu, au terme de l'exercice, aucune affectation particulière. Ce report servira de moyens disponibles pour les activités futures.

#### 15 Subsidés en capital

Définition : il s'agit de subsides tant en espèces qu'en nature ayant pour objectif l'acquisition d'actifs immobilisés ou à soutenir durablement l'activité de l'association. Il peut s'agir également de dons ou legs en nature, dans le but de les utiliser comme immobilisations.

Evaluation : le montant de ceux-ci est amorti chaque année au même rythme que l'immobilisation acquise au moyen de ces subsides.

Le subside lié à l'immobilisation est amorti au même rythme que l'immobilisation elle-même. Le solde du subside non amorti est porté en compte 15.

#### 16 Provisions

##### 165 Provisions pour autres risques et charges

Définition : Les provisions pour risques et charges couvrent, selon leur nature, des pertes ou des frais bien définis qui sont probables ou certains à la date du bilan, mais dont le montant n'est pas déterminé. Les provisions ne peuvent être utilisées pour des corrections de valeur sur les actifs.

Evaluation : Les provisions doivent répondre aux exigences de prudence, sincérité et bonne foi. Elles sont constituées au fur et à mesure et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice. Au cas où cela n'est plus nécessaire, les provisions ne peuvent plus être maintenues.

CLASSE 2 : Actifs immobilisés et créances à plus d'un an

#### 22 - 27 Immobilisations corporelles

Définition : Les immobilisations corporelles recouvrent l'ensemble des biens liés à l'activité de l'entreprise. Nous retrouvons dans les immobilisations corporelles, les terrains et constructions, le matériel et le gros outillage, le mobilier et le matériel roulant.

Evaluation : Un achat sera placé dans les immobilisations corporelles dès lors que sa valeur d'acquisition à l'unité dépasse 300 euros. Les immobilisations corporelles donnent lieu à amortissement à chaque exercice, la charge d'acquisition est ainsi répartie sur plusieurs années. La durée des amortissements est fixée comme suit :

- mobilier : 05 ans
- matériel de bureau : 03 ans
- matériel informatique : 03 ans
- matériel audiovisuel : 03 ans
- logiciels : 02 ans
- matériel roulant : entre 03 et 05 ans

L'inventaire doit correspondre rigoureusement au tableau des amortissements présenté au terme de l'exercice. Un inventaire physique sera réalisé au 31 décembre de chaque année. Les sorties, biens obsolètes ou désaffectés seront repérés et justifiés au conseil d'administration. Le tableau des amortissements sera adapté explicitement en conséquence.

#### 28 Immobilisations financières

##### 288 Cautionnements versés en numéraire

Définition : sont repris sous cette rubrique les cautions et garanties versées à tiers.

Evaluation : valeur nominale versée au titre de garantie. Au 31 décembre, tous les postes en devises sont réévalués en euro sur base d'un taux de change obtenu sur le site « oanda.com »

CLASSE 3 : Stocks et commandes en cours d'exécution

Non applicable.

CLASSE 4 : Créances et dettes à un an au plus

#### 40 Créances commerciales

Définition : sont repris sous cette rubrique les contrats qui ne sont pas considérés comme des subsides (ex. prestations de services) qui ont déjà été réalisés ou qui sont en cours d'exécution mais pour lesquelles la facture n'est pas encore établie.

Evaluation : ces créances sont évaluées à leur valeur nominale et peuvent faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable. Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

#### 41 Autres créances : comptabilisation des subsides

Définition : l'enregistrement d'un subside ne peut se faire qu'à partir de l'instant où il ya un engagement ferme, écrit et signé du bailleur. Cet engagement se traduit soit par une convention soit par un décret, un arrêté royal ou ministériel ou, le cas échéant, tout autre moyen engageant le bailleur

Evaluation : tout subside sera considéré en recettes durant l'année en cours au prorata des dépenses faites et couvertes par ce subside ; Il en résulte que la partie du subside non utilisée durant l'exercice sera considérée comme un produit à reporter en année X+1 (493) ou à rembourser (492) si le contrat de subsidiation est arrivé à échéance et ce, en fonction des modalités décrites dans les contrats signés avec les bailleurs.

Pour les revenus administratifs budgétisés sur les projets, ils sont reconnus comme tels durant l'année en cours au prorata des dépenses directes couvertes par le projet correspondant ; Il en résulte que la partie des revenus administratifs non utilisée sera traitée comme le subside principal.

#### 43 Dettes financières

Définition : il s'agit de lignes de crédit accordées par des institutions financières ou autre pour permettre à ADG de faire face à des besoins ponctuels en trésorerie.

Evaluation : ces dettes sont évaluées à leur valeur nominale et leur remboursement doit avoir lieu à l'échéance fixée dans la convention.

#### 44 Dettes commerciales

##### 444 Factures à recevoir

Définition : Il s'agit des factures fournisseurs relatives à l'exercice écoulé mais impayées ou non reçues à la date de clôture.

Evaluation :

- En rubrique 440 (fournisseurs) seront inscrites les factures fournisseurs impayées au terme de l'exercice.
- En rubrique 444 (factures à recevoir) seront inscrites les factures relatives à l'exercice écoulé mais encore non inscrites au facturier d'entrée à la clôture de l'exercice.

#### 45 Dettes fiscales, salariales et sociales

Définition : Ce poste reprend les dettes sociales et fiscales à payer.

Evaluation : valeur nominale

49 Comptes de régularisation et comptes d'attente

491 Produits acquis

Définition : Il s'agit des prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattachés à un exercice écoulé. Sont enregistrés ici les intérêts créditeurs de l'année en-cours mais qui seront perçus lors d'un exercice ultérieur.

Evaluation : valeur nominale

492 Charges à imputer

Définition : Il s'agit des subsides à rembourser, c.à.d. les subsides pour lesquels la partie qui n'a pas été engagée ne peut être reportée sur l'exercice suivant dû à l'annualité du subside et qui doit être remboursée aux bailleurs de fonds.

Evaluation : la partie non engagée de ces subsides devra être comptabilisée dans cette rubrique

493 Produits à reporter

Définition : Il s'agit de la partie du subside qui n'a pas été engagée dans le courant de l'exercice et qui est reportée à l'exercice ou aux exercices suivants.

Evaluation : à la clôture de chaque exercice, la partie du subside non engagée pour chaque projet sera déterminée et comptabilisée dans la rubrique.

493500 : Produits non liés affectés

Définition : Il s'agit des fonds propres générés dans l'exercice et qui sont directement affectés au financement de l'apport propre de dépenses engagées en année X+1.

Evaluation : Cfr procédures gestion de subsides.

499 Comptes d'attente

Définition : Le compte d'attente est destiné à enregistrer provisoirement des montants qui, au moment de leur comptabilisation, ne peuvent être imputés de façon certaine à un compte déterminé.

Evaluation : ce compte d'attente doit être soldé à la clôture de chaque exercice comptable

CLASSE 5 : Placements et trésorerie et valeurs disponibles

Définition : Il s'agit des avoir en comptes courants et en placement à terme.

Evaluation : sont évalués à leur valeur nominales et les intérêts provenant de placements de trésorerie et de valeurs disponibles sont pris en résultat prorata temporis.

Au 31/12, tous les postes en devises sont réévalués en euro sur base d'un taux de change obtenu sur le site « oanda.com ».

Adaptation des règles d'évaluation par rapport à l'exercice précédent (AR 30.01.2001, Art. 30, Alinéa 3) : les règles d'évaluation ont été complétées et précisées sans aucune modification de fond sur les règles existantes afin de les rendre plus claires

Bruxelles, le 10 juin 2014.

avenue E. Van Becelaere 27A - B 1170 Bruxelles  
T. 02 660 63 43 F. 02 673 54 86 bruxelles@dgst.be

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE CLÔTURÉ  
LE 31 DÉCEMBRE 2013 PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'ASBL AIDE AU DÉVELOPPEMENT GEMBLOUX**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

**Attestation sans réserve des comptes annuels**

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels, établis en fonction des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2013, dont le total du bilan s'élève à 1.819.379 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 225 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion de l'association. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne approprié à l'établissement et à la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Elle comprend également le choix et l'application de règles d'évaluation adéquates, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels, sur la base de nos contrôles. Ceux-ci ont été effectués conformément aux dispositions légales applicables en Belgique et aux normes de révision édictées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes de révision requièrent que nos contrôles soient organisés et exécutés de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'association en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu des responsables de l'association les explications et informations requises par nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'association, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

---

Bureaux à Bruxelles, Liège, Louvain-la-Neuve, Namur et Verviers. Internet: [www.dgst.be](http://www.dgst.be).

Association DGST des réviseurs Michel DE WOLF, Marc GILSON, Michaël DE RIDDER, Pierre SOHET, Etienne DEBAEKE, Michel LECOQ, Brigitte NEUVILLE, Martine PIRET, Philippe PUISSANT, Régis VAN CAILLIE, Marie-Chantal DEBROUX-LEDDET, Michel HOFMAN, Fabio CRISI et Christel LEHAR, et de leurs cabinets de révision. Associée non réviseur Michelle ALBERT.

Correspondants en Flandre: CDO Bedrijfsrevisoren. Membres de GGI - association mondiale d'auditeurs et de consultants.



*A notre avis les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.*

### **Mentions et informations complémentaires**

Le respect de la loi sur les associations et des statuts, relève de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations ci-après, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre attestation des comptes annuels.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure et de certains retard dans la présentation des comptes annuels, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Pour le reste, nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou de la loi sur les associations.
- Notre mission ne comportait pas le contrôle systématique de l'éligibilité des dépenses au regard des règles contractuelles applicables aux subventions qui ont été obtenues par votre association.

Pour la SCivPRL "DGST & PARTNERS - REVISEURS D'ENTREPRISES",  
Commissaire,



Marc GILSON  
Réviseur d'entreprises.